****

**Édition 2018 des prix Bernard-Normand / Fondation Desjardins**

**Célébrer la persévérance des adultes en formation**

**Montréal, le 14 février 2018** – À l’occasion des Journées de la persévérance scolaire, l’Institut de coopération pour l’éducation des adultes (ICÉA) et la Fondation Desjardins lancent la quatrième édition des Prix Bernard-Normand / Fondation Desjardins. Ces prix célèbrent la persévérance des adultes en formation par la remise de deux prix assortis de bourses de 500 $ dans chacune des 17 régions administratives du Québec.

**Objectifs des prix**

Cette année encore, les apprenantes et les apprenants adultes du Québec pourront soumettre leur candidature à l’un des deux prix suivants :

* le « **Prix Bernard-Normand / Fondation Desjardins pour la réussite** » s’adresse à des personnes adultes ayant fait un retour aux études ou qui ont repris une formation et qui se démarquent par leur persévérance.
* le « **Prix Bernard-Normand / Fondation Desjardins pour le retour aux études** » s’adresse à des personnes adultes qui ont fait un retour aux études ou qui ont repris une formation après avoir décroché, au moins une fois, d’un cycle de formation dans le secteur des adultes.

Les prix « Bernard-Normand / Fondation Desjardins » récompensent, dans chaque région administrative du Québec, deux adultes apprenants dont la démarche d’apprentissage ou de formation présente un intérêt pour la personne, en regard de son parcours et de ses objectifs de vie, mais aussi pour la collectivité.

**Admissibilité**

Les personnes admissibles doivent être âgées d’au moins 16 ans et avoir réalisé des démarches d’apprentissage continu comme adulte dans un établissement d’éducation du secteur formel, un organisme communautaire ou d’éducation populaire ou auprès d’organismes d’employabilité, d’insertion ou d’orientation. Les adultes apprenants du Québec qui souhaitent poser leur candidature doivent se rendre à l’adresse Web suivante : <http://www.icea.qc.ca/site/fr/content/formulaire-prix-bernard-normand-fondation-desjardins>.

Pour être admissibles, les candidatures doivent être appuyées par un répondant ou une répondante (enseignant, formateur, tuteur, etc.).

**Origine des prix**

Ces bourses sont le fruit d’un partenariat entre l’ICÉA et la [Fondation Desjardins](https://www.desjardins.com/a-propos/responsabilite-sociale-cooperation/education-cooperation/fondation-desjardins/prix-bourses/index.jsp), deux organisations engagées qui font de la réussite éducative une priorité.

Par son action, la Fondation Desjardins soutient la persévérance scolaire et contribue à l'avancement de la société. Elle favorise le plein développement des personnes et les soutient dans la réalisation de leurs rêves et de leurs ambitions. Pour sa part, l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) rassemble les forces vives de l'éducation et de la formation des adultes au Québec depuis plus de 70 ans dans le but de promouvoir le droit et les possibilités d'apprendre tout au long de la vie.

Source : Institut de coopération pour l’éducation des adultes

 Hervé Dignard – 514 270-9779 – hdignard@icea.qc.ca